



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-6952>

Département(s) de publication : **47**

Annonce n° **26-6952**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-893

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 06/01/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Le Passage d'Agen

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21470201100013

Ville : LE PASSAGE D'AGEN

Code postal : 47520

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 47

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU, PAPIER REPROGRAPHIE ET FOURNITURES PEDAGOGIQUES

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau pour les services municipaux, papier reprographie pour l'ensemble des services et fournitures pédagogiques pour les écoles et ALSH de la ville du Passage d'Agen. Accord-cadre à bons de commande. Marché d'1 an reconductible 3 fois par expresse reconduction.

Critères d'attribution : Valeur technique : 50 % de la note Prix : 50 % de la note

Section 4 - Informations rectificatives

- AVIS RECTIFICATIF N°1 Marché public : PA 25 01 F COM - Fournitures de bureau et papier reprographie Collectivité : MAIRIE DU PASSAGE D'AGEN Objet : Modification du critère de jugement des offres - Sous-critère "rabais sur catalogue" Conformément à l'article R. 2132-3 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur modifie le règlement de la consultation (RC) comme suit : Article 1 - Modification du critère prix Le critère "Prix" (10 points) sera désormais évalué en deux étapes, sur la base de deux Détail Quantitatifs Estimatifs (DQE) :

Sous-critère 1 : Prix brut des fournitures (8 points) Notation basée sur le DQE initial (déjà communiqué aux candidats), selon la formule : (meilleur prix brut / prix brut du candidat) × 8.

Sous-critère 2 : Meilleur Prix final après remise/Prix final après remise proposé par le candidat (2 points) Un second DQE sera complété par chaque candidat, en appliquant son rabais global aux prix unitaires du DQE initial. Notation basée sur le prix final après remise, selon la formule : (meilleur prix final / prix final du candidat) × 2.

DQE Base de calcul Utilisation Notation 1er DQE Prix unitaires du BPU : Évaluation de la compétitivité sur les articles du marché. 8 points 2ème DQE Prix du 1er DQE + rabais global : Évaluation du prix final après remise (sous-critère "rabais"). 2 points La note obtenue sur 10 correspondra au total des 2 notes ci-dessus. La pondération restant à 50 %.

Article 2 - Méthode de calcul du rabais Les candidats devront indiquer leur rabais global dans leur offre (ex : "10 % sur l'ensemble du DQE"). Le rabais sera appliqué uniformément à tous les articles du DQE initial pour calculer le prix final.

Article 3 - Documents à fournir par les candidats Les candidats devront joindre à leur offre : Le DQE initial rempli (prix bruts). Le 2ème Détail Quantitatif Estimatif (2ème DQE : prix finaux après rabais), propre à chaque lot - suite au présent avis rectificatif. Une déclaration du rabais global proposé (en % ou en valeur), reporté dans l'Acte d'Engagement.

Article 4 - Entrée en vigueur Les modifications ci-dessus s'appliquent à compter de la publication du présent avis rectificatif. Les candidats sont invités à adapter leurs offres en conséquence.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2026